



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 553

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les retards dans le désamiantage du campus de Jussieu. Les 10 000 membres du personnel (enseignant et non-enseignant) et les 40 000 étudiants qui fréquentent quotidiennement le campus sont inquiets. Les travaux d'urgence qui ont été effectués et qui ont un caractère provisoire n'excluent pas les risques de contamination liés aux incendies et aux inondations. Ils n'apportent pas de protection sérieuse au-delà des trois années jugées nécessaires au déflocage complet du campus. Aussi lui demande-t-il de lui faire connaître les dispositions qu'il entend prendre afin que les travaux de désamiantage puissent être entrepris dès cet automne.

Texte de la réponse

L'opération de désamiantage de Jussieu, dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'établissement public du campus de Jussieu, créé par décret n° 97-356 du 17 avril 1997, sera poursuivie dans une problématique élargie : elle comprendra, outre le désamiantage proprement dit, la remise en sécurité et la rénovation de l'ensemble du campus. Le site de Jussieu doit, en effet, devenir un véritable campus, qui rassemble et intègre des unités cohérentes de formation et de recherche, et qui offre des conditions irréprochables de travail, de vie et même à terme de logement pour les étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 553

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2237

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3307